



Procter & Gamble France SAS



PLAN DE PREVENTION

INTERVENTION D'ENTREPRISES EXTÉRIEURES

(Décret n°92-158 du 20 février 1992)
Art. R.4511-1 à R.4514-10 du Code du travail

DOCUMENT RELATIF AUX TRAVAUX RÉALISÉS PAR DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES

1. ENTREPRISE EXTERIEURE

Raison sociale : HORIZON SANTÉ TRAVAIL

Adresse : 25, avenue du Maréchal Joffre – 92000 Nanterre

☎ 01 41 37 82 10 ☎ 06 23 23 12 57

✉ jb.campagne@horizonsantetravail.fr (DRH)

2. ENTREPRISE UTILISATRICE

ENTREPRISE PROCTER & GAMBLE France SAS

163 -165, QUAI AULAGNIER
92600 ASNIERES-SUR-SEINE

☎ 06 40 86 65 82
✉ bissauga.n@pg.com

2.1 Nom et qualification du responsable

Nadège Bissauga – Directrice des Ressources Humaines et Relations Sociales

☎ -

☎ 06 40 86 65 82

✉ bissauga.n@pg.com

2.2 Activité de l'entreprise

- Siège de Procter & Gamble - Fonction commerciale.
- Plan de prévention annuel entre Procter & Gamble et Horizon Santé Travail concernant l'activité d'infirmière de santé au travail et salariée d'Horizon Santé Travail exerçant quotidiennement sur le site de Procter & Gamble.

Entreprise Procter & Gamble – Validité du document du 2 mai 2025 au 2 mai 2026

1/16

my
AS
CG
BE

3. SECTEUR DE L'INTERVENTION

ENTREPRISE PROCTER & GAMBLE - SECTEUR D'INTERVENTION			
Désignations	Adresses	Horaires des salariés	Effectifs maximum
M ^{me} Emilie Bouton	163 -165, quai Aulagnier - 92600 Asnières-sur-Seine	9H00 - 13H00 (4H00/jour)	1
/	/	/	/
/	/	/	/



 CG
 BE

4. DÉSIGNATION DES TRAVAUX À RÉALISER PAR L'ENTREPRISE EXTÉRIEURE

Catégories des opérations à effectuer :

- Travaux de plus de 400 heures
 Travaux dangereux (Selon l'arrêté du 19 mars 1993 en application de l'article R.4512-7 du Code du travail, pour lesquels il est établi par écrit un plan de prévention)
 Autres : protocole sanitaire dans le cadre du SARS-COV-2

Intervention du 2 mai 2025 au 2 mai 2026

4.1 Nature de l'opération (décrivez sommairement)

___ Infirmière d'Horizon Santé Travail (Cf. § 3 page 2) exerçant exclusivement le matin de 9H00 à 13H00 sur le site de Procter & Gamble.

4.2 Réunion et visite préalable




Inspection commune P&G et HST oui non

Participation des membres de CSE HST et CSSCT P&G oui non

Date de l'inspection commune Non applicable

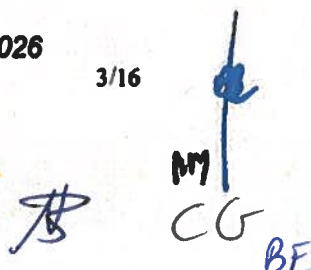
4.3 Décrivez sommairement les locaux visités lors de l'inspection commune

- Aucun changement par rapport à la dernière visite de 28 avril 2023 : —
- Bureau de l'infirmière, —
- Salle de soin et la salle de repos.
- Connaissance du risque incendie et des issues de secours.

	Entreprise Extérieure	Entreprise Extérieure	Entreprise Extérieure	Entreprise Utilisatrice
Participant	//	Bruno MENNECIER	Emilie BOUTON	Christelle GUILLAUX
Fonction	Membre du CSE	Responsable Hygiène Sécurité et environnement	Infirmière de Santé au Travail	Assistante Ressources Humaines et Relations Sociales
Téléphone	//	07 87 23 72 78	01 40 88 52 16	01 40 88 58 60
Signature				

Entreprise Procter & Gamble – Validité du document du 2 mai 2025 au 2 mai 2026

3/16


 AM
 CG
 BE

5. RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Avant l'intervention, l'Entreprise Utilisatrice (E.U - Procter & Gamble) informera l'Entreprise Extérieure (E.E - Horizon Santé Travail) sur les spécificités des conditions d'accès au secteur d'intervention, notamment les risques et les obligations des mesures de prévention à mettre en œuvre (Cf. § 6, pages 5 à 10).

5.1 Consignes permanentes

- ☒ **LOCAUX À ACCÈS CONTRÔLÉ** : l'accès à certains locaux est soumis au contrôle d'accès. La procédure concernant l'accessibilité des locaux est à régler avec la Directrice des Ressources Humaines et des relations sociales de l'Entreprise Utilisatrice (Nom et coordonnées Cf. § 2 page 1).
- ☒ **TRAVAIL ISOLÉ** : lorsque l'opération est exécutée dans un lieu ou à un moment où l'activité dans le bâtiment est interrompue, le chef de l'Entreprise Utilisatrice concernée **PRENDRA LES MESURES NÉCESSAIRES** pour qu'aucun salarié ne travaille isolément en un point où il ne pourrait en cas d'accident être secouru à bref délai.
- ☒ Le Chef de l'Entreprise Utilisatrice **EST RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES MESURES DE PRÉVENTION** nécessaires à la protection du personnel d'Horizon Santé Travail.
- ☒ Tous les intervenants **PORTERONT OBLIGATOIREMENT LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE** appropriés aux travaux en cours et aux risques encourus.
- ☒ Le chef de l'entreprise utilisatrice **METTRA À LA DISPOSITION DU PERSONNEL de l'entreprise extérieure TOUS LES MATÉRIELS ET ACCESSOIRES EN BON ÉTAT DE FONCTIONNEMENT**, maintenus en conformité avec les règles d'utilisation et de sécurité applicables lors de la première mise en service.
- ☒ Le chef de l'Entreprise Utilisatrice rappellera au personnel de l'entreprise Extérieure **L'INTERDICTION de BOIRE, MANGER, FUMER ou de VAPOTER SUR LES LIEUX DE TRAVAIL.**
- ☒ **INTERVENTION SUR LE SITE DE PROCTER & GAMBLE** : le chef de l'Entreprise utilisatrice prendra toutes les dispositions nécessaires d'information, de balisage et de protection de façon à assurer la santé et la sécurité du personnel de l'entreprise extérieure présent à l'intérieur du bâtiment.
- ☒ **COACTIVITÉ** : les risques liés à l'interférence entre les activités de l'Entreprise Utilisatrice (et ses sous-traitants, travaux, etc.) et de l'Entreprise Extérieure (et ses sous-traitants, levée de réserves, etc.) sont non négligeables. L'Entreprise Utilisatrice veillera à la gestion de la coactivité.

JB


CG

M d


BE

6. ANALYSE DES RISQUES

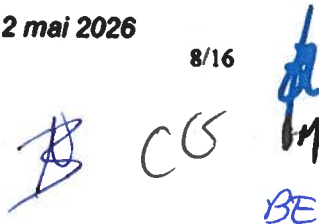
Phases de travail	Risques	Mesures de prévention	A la charge de	
			E.U	E.E
RISQUES GÉNÉRAUX				
Circulation et stationnement des véhicules	Accident de la circulation Encombrement des voies de circulation et accès pompiers	Respect du Code de la route Respect de la limitation de vitesse (10km/h) Stationnement autorisé sur les parkings dédiés Interdiction de bloquer les issues de secours et de stationner devant les zones d'accès pompiers	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Intervention sur voie de circulation de véhicules, d'engins et de personnes	Collision piétons et engins	Port du gilet fluorescent Balise de la zone d'intervention	N.A	N.A
Chargement/Déchargement des véhicules	Chute du chargement Collision	Rédaction d'un protocole de sécurité obligatoire (évaluation à mettre en œuvre) Stationnement visiteurs livraison le matin entre 10H00 et 12H00	A mettre en œuvre <input type="checkbox"/>	A mettre en œuvre <input type="checkbox"/>
Accès aux locaux	Malveillance	L'Entreprise Extérieure doit fournir à l'Entreprise Utilisatrice la liste du personnel exerçant sur le site P&G	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Déplacement des matériels ou des matériaux	Chocs aux pieds Douleur au dos Chute de hauteur	Favoriser les aides à la manutention (chariot à roulettes, transpalette...) Porter à 2 les charges importantes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utilisation d'outils ou d'appareils bruyants	Altération de l'audition Surdité	Isoler au maximum la zone Utiliser les équipements les moins bruyants Protection individuelle : casque, bouchon	N.A	N.A
Éclairage	Fatigue visuelle Chute de plain-pied	L'éclairage au poste de travail est assuré par l'Entreprise Utilisatrice. Le personnel de l'Entreprise Extérieure signalera à l'entreprise utilisatrice toute anomalie constatée sur le système d'éclairage mis en place	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
INCENDIE				
<input type="checkbox"/> Travaux au voisinage de matières inflammables		<input checked="" type="checkbox"/> Interdiction de fumer et de vapoter	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Manipulation de produits chimiques		<input checked="" type="checkbox"/> Pas de stockage de matériels dans les allées de circulation ou dans les escaliers	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Utilisation d'appareils pouvant produire des étincelles ou un échauffement		<input checked="" type="checkbox"/> Connaissance des moyens d'alarme et d'alerte (Déclencheur manuel et téléphone)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Travaux en atmosphère à risque d'explosion		<input checked="" type="checkbox"/> Repérage des cheminements d'évacuation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Travaux par points chauds (soudure, meulage, découpage...)		<input type="checkbox"/> EPI mis en œuvre (Cf. § 9 page 13)	N.A	N.A
<input type="checkbox"/> Utilisation de gaz inflammables		<input checked="" type="checkbox"/> Autres dispositifs de sécurité, boutons d'alarmes, déverrouillage automatique des portes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Génération de poussières (Vidange des aspirateurs)				
<input checked="" type="checkbox"/> Stockage dans les voies de circulation				
<input checked="" type="checkbox"/> Le site de Procter & Gamble possède des ascenseurs, en cas d'incendie ne pas les utiliser				


 MCG
 BE

Phases de travail	Risques	Mesures de prévention	A la charge de	
			E.U	E.E
PRODUITS CHIMIQUES – PAS DE MANIPULATION DE PRODUIT CHIMIQUE				
<input type="checkbox"/> Manipulation de produits chimiques <input type="checkbox"/> Travaux à risques d'atmosphère polluée Qualité du polluant : _____ <input type="checkbox"/> Présence de matières dangereuses <input type="checkbox"/> Autres Une armoire ou un local de stockage sera à la disposition de l'entreprise extérieure pour le stockage des produits chimiques de nettoyage y compris le produit virucide. Les produits chimiques seront stockés sur bac de rétention et les portes donnant accès à ces produits seront fermées à clé. Les portes de l'armoire ou du local de stockage posséderont une signalétique apparente précisant le risque chimique ainsi qu'une signalétique réservée aux entreprises extérieures Il sera rappelé aux personnels de l'entreprise extérieure l'interdiction de stocker les produits chimiques et de ranger les matériels de nettoyage dans les locaux électriques. <input type="checkbox"/> Déchets : les contenants vides après utilisation seront repris et éliminés par l'entreprise extérieure. Dans le cadre du SARS-COV-2 : les lingettes, bandeaux, papiers usagés, EPI à usage unique seront éliminés dans un double sac plastique opalescent étanche, équipé d'un double lien. Les déchets seront stockés dans un local spécifique puis éliminés 1 fois / semaine via la filière des ordures ménagères. <input type="checkbox"/> Transvasement des produits chimiques : ils seront transvasés dans des contenants prévus à cet effet et posséderont la signalétique apparente de danger réglementaire à l'identique des contenants d'origine.	<input type="checkbox"/> Communiquer à l'entreprise utilisatrice la liste des produits utilisés <input type="checkbox"/> Communiquer à l'entreprise utilisatrice les FDS des produits chimiques <input type="checkbox"/> Limiter le stockage des produits au strict minimum <input type="checkbox"/> Stockage des produits de nettoyage dans un local spécifique <input type="checkbox"/> EPI mis en œuvre (Cf. § 9 page 13) <input type="checkbox"/> Connaissance des risques liés aux produits chimiques <input type="checkbox"/> Formation N1 <input type="checkbox"/> Autres dispositifs de sécurité Gestion des déchets	N.A	N.A	N.A
ELECTRIQUES				
<input type="checkbox"/> Travaux dans un poste de transformation <input type="checkbox"/> Travaux en milieu humide <input type="checkbox"/> Travaux dans enceinte conductrice exigüe (parois métalliques ou conductrices) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation de matériel électrique <input checked="" type="checkbox"/> Risques de contact direct (classe de tension 220 – 240 Volts) <input type="checkbox"/> Risques de contact indirect (classe de tension _____) <input checked="" type="checkbox"/> Réseau électrique basse tension <input type="checkbox"/> Autres : intervention dans les locaux électriques avec titre d'habilitation	<input type="checkbox"/> Le personnel effectuant des travaux ou des interventions dans les locaux électriques doivent être titulaire d'un titre d'habilitation <input checked="" type="checkbox"/> Le matériel électrique doit être conforme aux normes en vigueur <input type="checkbox"/> EPI mis en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> Avant toute intervention condamnation et consignation électrique des équipements <input type="checkbox"/> Autres dispositifs de sécurité en Milieu humide condamnation consignation électrique des installations	N.A	N.A	N.A


 M BE
 CB

Phases de travail	Risques	Mesures de prévention	A la charge de		
			E.U	E.E	
RAYONNEMENTS					
<input type="checkbox"/> Travaux sur générateurs électriques <input type="checkbox"/> Utilisation de laser classe _____ <input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/> Travaux sur générateurs électriques avec équipements hors tension <input type="checkbox"/> Utilisation de laser port des lunettes de sécurité adaptées <input type="checkbox"/> Accès Interdit aux porteurs de stimulateurs cardiaques dans une zone où il y a des risques électromagnétiques <input type="checkbox"/> EPI mis en œuvre	N.A	N.A	N.A	N.A
MANUTENTION					
<input type="checkbox"/> Utilisation de chariot automoteur <input type="checkbox"/> Utilisation de grues, nacelles <input type="checkbox"/> Circulation, évolution d'engins dans une zone de passage piétons <input type="checkbox"/> Évolution d'engins au-dessus de locaux où séjourne du personnel <input type="checkbox"/> Évolution d'engins de levage à proximité de lignes aériennes <input checked="" type="checkbox"/> Évolution sur sol glissant <input checked="" type="checkbox"/> Autres : <ul style="list-style-type: none"> - Manutention manuelle charges < 20kg - Sac à dos médical - Chariot du service courrier à disposition 	<input type="checkbox"/> Certificat d'aptitude pour la conduite d'un chariot automoteur, nacelle, engins de levage <input type="checkbox"/> Balisage des zones d'évolution des engins <input type="checkbox"/> Ne pas stationner sur un accès pompiers <input type="checkbox"/> EPI mis en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> Mettre en place une signalétique sol glissant <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation d'aides à la manutention <input checked="" type="checkbox"/> Formation PRAP <input checked="" type="checkbox"/> Aide en binôme <input checked="" type="checkbox"/> Autres : gants de manutention	N.A	N.A	N.A	N.A
HAUTEUR					
<input type="checkbox"/> Travaux sur terrasse / toiture <input type="checkbox"/> Travaux sur passerelle <input type="checkbox"/> Utilisation d'échelles, PIRL (Plate-forme Individuelle Roulante Légère) <input type="checkbox"/> Utilisation d'échafaudages <input type="checkbox"/> Utilisation de nacelles, grues <input checked="" type="checkbox"/> Risque de chute de personne <input type="checkbox"/> Risque de chute d'objet <input type="checkbox"/> Grands vents >80km/h <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Utilisation ponctuelle de marcheplé	<input checked="" type="checkbox"/> Analyse des risques à mettre en œuvre au poste de travail <input type="checkbox"/> Les échelles, PIRL, échafaudages, nacelles, grues doivent être conformes aux normes en vigueur <input type="checkbox"/> Contrôle des échafaudages par du personnel compétent <input type="checkbox"/> Balisage des zones de travail <input type="checkbox"/> EPI mis en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> Contrôle du marcheplé avant utilisation Marcheplé conforme à la norme NF EN 14183	<input checked="" type="checkbox"/> N.A N.A N.A N.A <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> N.A N.A N.A N.A <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> N.A N.A N.A N.A <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> N.A N.A N.A N.A <input type="checkbox"/>



 BE

Phases de travail	Risques	Mesures de prévention	A la charge de	
			E.U	EE
STOCKAGE				
<input checked="" type="checkbox"/> Objet en stockage (chute d'objet) – interdit <input checked="" type="checkbox"/> Autres : - Le stockage est limité à l'infirmerie	<input checked="" type="checkbox"/> Respect des zones de stockage <input checked="" type="checkbox"/> Limitation du stockage <input checked="" type="checkbox"/> Limitation du gerbage <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> N.A	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> N.A	
FUILLES				
<input type="checkbox"/> Création de tranchées <input type="checkbox"/> Présence de réseau électrique enterré <input type="checkbox"/> Présence de réseau de gaz enterré <input type="checkbox"/> Risques d'éboulements <input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/> Étayer les tranchées si h > 1,30 m et ≤ 2h/3 <input type="checkbox"/> Baliser les zones de travail par des moyens visibles de jour comme de nuit <input type="checkbox"/> EPI mis en œuvre <input type="checkbox"/> Autres dispositifs de sécurité	N.A N.A N.A N.A	N.A N.A N.A N.A	
ESPACES CONFINÉS				
<input type="checkbox"/> Travaux dans un regard, une fosse <input type="checkbox"/> Travaux dans un espace confiné : _____ <input type="checkbox"/> Travail dans un local isolé <input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/> Rédaction d'un protocole spécifique <input type="checkbox"/> Ne pas laisser un opérateur intervenir seul <input type="checkbox"/> S'assurer que l'atmosphère n'est ni toxique, ni explosive <input type="checkbox"/> Ventiler la zone <input type="checkbox"/> Contrôler la teneur en oxygène <input type="checkbox"/> EPI mis en œuvre <input type="checkbox"/> Autres dispositifs de sécurité	N.A N.A N.A N.A N.A N.A	N.A N.A N.A N.A N.A N.A	
OUTILLAGES PORTATIFS				
<input type="checkbox"/> Perceuse <input type="checkbox"/> Meuleuse / disqueuse <input type="checkbox"/> Tronçonneuse <input type="checkbox"/> Perforateur <input type="checkbox"/> Marteau piqueur <input type="checkbox"/> Pistolet de scellement <input type="checkbox"/> Outillage thermique (Précisez) <input type="checkbox"/> Outillage pneumatique (précisez) <input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/> Emploi de matériels conformes aux règles de conception et vérifiés périodiquement <input type="checkbox"/> Matériels vérifiés et utilisés par du personnel formé <input type="checkbox"/> Balisage des zones à risque <input type="checkbox"/> EPI mis en œuvre (Cf. § 9 page 13) <input type="checkbox"/> Autres dispositifs de sécurité	N.A N.A N.A N.A N.A	N.A N.A N.A N.A N.A	

Phases de travail	Risques	Mesures de prévention	A la charge de	
			E.U	E.E
TRAVAUX PAR POINTS CHAUDS				
<input type="checkbox"/> Soudure à l'arc <input type="checkbox"/> Soudure à l'argon <input type="checkbox"/> Soudure au TIG / MIG <input type="checkbox"/> Chalumeau <input type="checkbox"/> Tronçonnage <input type="checkbox"/> Meulage <input type="checkbox"/> Autres :		<input type="checkbox"/> Emploi d'équipements conformes <input type="checkbox"/> Permis de feu <input type="checkbox"/> Matériels vérifiés et utilisés par du personnel formé et habilité <input type="checkbox"/> Balisage des zones à risque <input type="checkbox"/> Extincteur à chaque poste de travail <input type="checkbox"/> Ecran de protection <input type="checkbox"/> EPI mis en œuvre <input type="checkbox"/> Ventilation des locaux <input type="checkbox"/> Autres dispositifs de sécurité :	N.A	N.A
AUTRES RISQUES				
<input type="checkbox"/> Risques liés aux équipements de travail : <hr/> <input type="checkbox"/> Travaux sur les installations pneumatiques ou hydrauliques <input checked="" type="checkbox"/> Coupures, petites lésions, plaies superficielles <input checked="" type="checkbox"/> Chutes de plain-pied <input checked="" type="checkbox"/> Chutes de hauteur (maintenir la main courante à l'usage des escaliers) <input checked="" type="checkbox"/> Agression (retirer tous matériels pouvant provoquer une atteinte à la personne) <input checked="" type="checkbox"/> Travailleur isolé		<input checked="" type="checkbox"/> Mise en place de gants de protection à usage individuel <input checked="" type="checkbox"/> Mise en place d'une trousse individuelle de secours / sac à dos médical <input checked="" type="checkbox"/> Balisage de la zone <input checked="" type="checkbox"/> Autres dispositifs de sécurité : - Limiter les moyens d'accès en hauteur, avant intervention évaluer les risques <input checked="" type="checkbox"/> Moyens de communication - d'alerte (téléphone) <input checked="" type="checkbox"/> Hors périodes horaires, sécuriser les accès extérieurs aux centres (sécurité du personnel et sureté des installations et des biens)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>

7. MÉDECIN DU TRAVAIL

- Nom et prénom du médecin du travail HST :
Docteur : Julia MENTZ
 - Adresse et téléphone du service de santé au travail :
CIAMT – Centre de la Défense.
Les Villages 6 – 31, place ronde.
92998 PUTEAUX LA DEFENSE LA DÉFENSE CEDEX
- ☎ 01 53 53 00 15 ✉ /

Si applicable, décrivez la liste des postes relevant d'un Suivi Individuel Renforcé (SIR) ou décrivez la liste des salariés exposés à des risques particuliers : N.A

Avis et commentaires du médecin du travail : /

8. ORGANISATION DES SECOURS**8.1 Consignes particulières**

Pour tout accident ou malaise, le chef de l'entreprise Procter & Gamble appliquera les consignes ci-dessous :

1. Stoppez les opérations en cours
2. Contactez le PC de sécurité interne de Procter & Gamble
☎ : 01 40 88 53 31
3. Ne déplacez pas la victime sauf en cas de danger grave et imminent ;
4. Prévenir immédiatement le service RH P&G et Horizon Santé Travail, les personnes suivantes :

Madame Nadège Bissauge (Directrice des ressources Humaines P&G)

- ☎ 06 40 86 65 82
- ✉ bissauge.n@pg.com

Madame Christelle Guillaudeux (Assistante des ressources Humaines P&G)

- ☎ 01 40 88 58 60
- ✉ guillaudeux.cg@pg.com

Madame Marion de Pierredon (Directrice des ressources Humaines HST)

- ☎ 01 41 37 82 81 ☎ 06 23 23 12 57
- ✉ m.depierredon@horizonsantetravail.fr

Madame Frédérique BEGOT (Responsable des Infirmier(es) HST)

- ☎ 01 47 47 43 71 ☎ / _____
- ✉ f.begot@horizonsantetravail.fr

[Handwritten signatures and initials]
 BE

8.2 Organisation des premiers secours

Explication des consignes générales de sécurité incendie et de l'organisation des premiers secours, en particulier, le positionnement des plans d'évacuation, d'intervention, issues des sens d'évacuation, moyens d'extinction, explication des déclencheurs manuels d'alarmes, ouverture des portes, explication de la procédure d'urgence et des points de rassemblement.

8.3 Consignes d'incendie et d'évacuation

1. Stoppez les opérations en cours et déclenchez l'alarme ;
2. Contactez :
 - Le PC de sécurité interne de Procter & Gamble ;
☎ : 01 40 88 53 31 en indiquant le bâtiment et / ou l'étage.
3. Prévenez immédiatement :

Madame Nadège Bissauge (Directrice des Ressources Humaines - Procter & Gamble) ou une personne des services RH

- ☎ 06 40 86 65 82 ☎ / _____
- ✉ bissauge.n@pg.com

Madame Marion de Pierredon (Directrice des ressources Humaines - Horizon Santé Travail) :

- ☎ 01 41 37 82 81 ☎ 06 23 23 12 57
- ✉ m.depierredon@horizonsantetravail.fr

Madame Frédérique BEGOT (Responsable des Infirmier(es)) :

- ☎ 01 47 47 43 71 ☎ / _____
- ✉ f.begot@horizonsantetravail.fr

En cas d'ordre d'évacuation (signal par l'alarme sonore – sirène 5 min) :

- Quittez votre lieu de travail immédiatement par l'escalier et la sortie d'évacuation la plus proche (l'utilisation des ascenseurs est formellement interdite)
- Portez votre sac de secours en cas de nécessité pour les employés P&G
- Fermez les portes et fenêtres et ne revenez pas en arrière ;
- Suivez les guides d'évacuation P&G reconnaissables avec les gilets verts Haute Visibilité et les panneaux verts 'Point de Rassemblement'
- Quittez le bâtiment par la porte d'évacuation la plus proche (Quai Aulagnier ou Rue Marie Curie)
- Rendez-vous rapidement sans courir au point de rassemblement, après la grille, le terrain de sport à droite pour votre étage (3è).

AS CG 07 BE

8.4 Accident du travail

Tout accident du travail survenant au cours d'une intervention doit être déclaré au plus tard dans les 48 heures à :

Madame Nadège Bissauge (Directrice des Ressources Humaines - Procter & Gamble) ou **Madame Christelle Guillaudeau** (Assistante des Ressources Humaines - Procter & Gamble)

Madame Nadège Bissauge (Directrice des ressources Humaines P&G)

- ☎ 06 40 86 65 82
- ✉ bissauge.n@pg.com

Madame Christelle Guillaudeau (Assistante des ressources Humaines P&G)

- ☎ 01 40 88 58 60
- ✉ guillaudeau.cg@pg.com

Madame Marion de Pierredon (Directrice des ressources Humaines - Horizon Santé Travail) :

- ☎ 01 41 37 82 81 ☎ 06 23 23 12 57
- ✉ m.depierredon@horizonsantetravail.fr

Madame Frédérique BEGOT (Responsable des Infirmier(es) - Horizon santé Travail):

- ☎ 01 47 47 43 71 ☎ / _____
- ✉ f.begot@horizonsantetravail.fr

Madame Amina GUEDDOU (Responsable paie et administration du personnel - Horizon santé Travail) :

- ☎ 01 41 37 82 21 ☎ / _____
- ✉ a.gueddou@horizonsantetravail.fr

9. ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Cochez les équipements de protection individuelle nécessaires à l'intervention.

LISTE DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE		
<input type="checkbox"/> Vêtements de travail : /		
<input checked="" type="checkbox"/> Gants de protection à usage unique dans le cadre du service médical		
<input type="checkbox"/> Masque de protection anti-gaz (Type à préciser) : /		
<input type="checkbox"/> Chaussures de sécurité : /	<input checked="" type="checkbox"/> Masque FFP2 dans le cadre de la COVID-19	
<input type="checkbox"/> Lunettes de sécurité : /	<input checked="" type="checkbox"/> Masque chirurgical dans le cadre de la COVID-19	
<input type="checkbox"/> Combinaison FFP5 à usage unique à capuche + charlotte	<input type="checkbox"/> Combinaison antiacide	<input type="checkbox"/> Harnais de sécurité
<input type="checkbox"/> Écran facial si nécessaire	<input type="checkbox"/> surchausses	<input type="checkbox"/> Autre :
Autres : dans le cadre de la prévention contre la COVID-19 respect des gestes barrières, distanciation physique, hygiène stricte. Les masques chirurgicaux usagés sont éliminés dans des poubelles spécifiques COVID. Déchets DASRI - mettre en place par Horizon Santé Travail un plan de gestion des déchets (BSDI).		

10. MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS ET DE MATÉRIELS

10.1 Locaux, installations mis à disposition de l'entreprise extérieure

Identification	Oui	Non	Lieu à préciser
Restaurant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A disposition de l'infirmière du travail.
Salle de pause	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Procter & Gamble met à la disposition de l'infirmière du travail les salles de pause.
Vestiaires	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Douches	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
Sanitaires	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
Zone réservée au stockage	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Ascenseurs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
Autres (précisez)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Service Boissons Chaudes en libre-service

10.2 Prêt de matériel

Précisez le type de matériel fourni par Procter & Gamble à Horizon Santé Travail :

- Ordinateur portable, écran, souris, clavier extérieur, imprimante et téléphone fixe

10.3 Informations complémentaires

Travailleur isolé : *Lorsqu'une opération est dans un lieu isolé ou lorsque les activités d'Horizon Santé Travail sont interrompues, Procter & Gamble prendra les mesures nécessaires pour qu'aucun salarié ne travaille isolément en un point où il ne pourrait être secouru à bref délai.*

11. CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- L'entreprise Utilisatrice (E.U - Procter & Gamble) et l'Entreprise Extérieure (E.E - Horizon Santé Travail) s'assurent que les missions réalisées sont compatibles avec toutes les prescriptions réglementaires en vigueur et que celles-ci s'engagent à respecter scrupuleusement les consignes de sécurité applicables dans ce plan de prévention avant, pendant et après les missions.
- Lorsque, après le début de la mission, l'Entreprise Extérieure recourt à de nouveaux sous-traitants, les procédures prévues dans le présent document sont à nouveau applicables à ces derniers et font l'objet d'une mise à jour du plan de prévention.
- Le chef de l'Entreprise Utilisatrice communique au chef de l'Entreprise Extérieure les consignes de sécurité applicables au salarié chargé d'exécuter les opérations, y compris durant leurs déplacements.

Entreprise Procter & Gamble – Validité du document du 2 mai 2025 au 2 mai 2026

14/16

Handwritten signatures and initials:
 AB
 DE
 CG
 MY

- Les employeurs se communiquent toutes informations nécessaires à la prévention des risques, notamment la description des missions à accomplir, des matériels utilisés et des modes opératoires dès lors qu'ils ont une incidence sur la santé et la sécurité.
- Lorsque l'établissement d'un plan de prévention par écrit est obligatoire, en application de l'article R4512-7 du Code du travail, ce plan est tenu, pendant toute la durée des travaux, à la disposition de l'inspection du travail, des agents de prévention des organismes de sécurité sociale et, le cas échéant, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.
- Avant le début des missions et sur le lieu même de leur exécution, le chef de l'Entreprise Extérieure fait connaître à l'ensemble des salariés qu'il affecte à ces travaux, les dangers spécifiques auxquels ils sont exposés et les mesures de prévention prises en application du présent titre.
- Il précise notamment les zones dangereuses ainsi que les moyens adoptés pour les matérialiser. Il explique l'emploi des dispositifs collectifs et individuels de protection. Il montre à ses salariés les voies de circulation à emprunter pour accéder sur le lieu de la mission ou sur le lieu des interventions ainsi que les issues de secours.
- Le chef de l'Entreprise Utilisatrice peut organiser, avec le chef de l'Entreprise Extérieure qu'il estime utile d'inviter, des inspections et réunions périodiques, selon une périodicité qu'il définit, afin d'assurer, en fonction des risques ou lorsque les circonstances l'exigent :
 - 1°- Soit la coordination générale dans l'enceinte de l'Entreprise Utilisatrice ;
 - 2°- Soit la coordination des mesures de prévention pour une opération donnée ;
 - 3°- Soit la coordination des mesures rendues nécessaires par les risques liés à l'interférence entre deux ou plusieurs opérations.
- Lorsque de nouveaux salariés sont affectés à l'exécution des missions en cours, le chef de l'Entreprise Extérieure en informe le chef de l'Entreprise Utilisatrice.
- Le plan de prévention est tenu à la disposition du médecin du travail de l'Entreprise Utilisatrice et du médecin du travail de l'Entreprises Extérieure. Ceux-ci sont informés de ses mises à jour. Le plan de prévention et ses mises à jour leur sont communiqués sur leur demande.

11.1 Gestion des consignations électriques

- L'Entreprise Extérieure doit considérer comme étant sous tension tout ouvrage électrique autre que ceux dont la consignation lui est délivrée par l'Entreprise Utilisatrice.
- L'Entreprise Extérieure ne pourra travailler qu'après avoir pris les mesures de sécurité qui lui incombent : vérification d'absence de tension, mise à la terre et en court-circuit par l'Entreprise Utilisatrice.

11.2 Gestion des déconsignations électriques

- La demande de déconsignation électrique ne pourra se faire qu'auprès de l'Entreprise Utilisatrice sur place le jour de fin de travaux en présence des représentants de l'Entreprise Utilisatrice et de l'Entreprise Extérieure.

AB

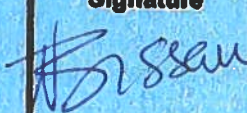
CG BE

12. REGLEMENT INTERIEUR

Les salariés des entreprises extérieures sont soumis aux dispositions générales relatives à l'hygiène et à la sécurité du règlement intérieur de l'entreprise Utilisatrice, dans les conditions fixées par la réglementation.

Le règlement intérieur est envoyé et mis à disposition de l'infirmière.

Signatures

ENTREPRISE UTILISATRICE			
Document approuvé par le Directeur d'établissement ou son délégué Procter & Gamble France SAS	Le 05 / 2025	Nadège BISSAUGE	Signature 
ENTREPRISE EXTERIEURE			
Document approuvé par le Secrétaire Général ou son délégué Horizon Santé Travail	Le / 05 / 2025	Jean-Baptiste CAMPAGNE	Signature 